

MySpace bloque la musique illégale

Plus de 100 millions d'abonnés, dont 90 millions seraient actifs selon *News Corp.*, la firme de *Rupert Murdoch* propriétaire de **MySpace**, le site de réseaux sociaux phénomène de l'Internet, attire les musiciens et les personnes qui s'intéressent à la musique.

Mais combien publient de la musique 'légale' ? Les majors du disque n'ont pas manqué d'épingler les dérives du site, accusé d'enfreindre les copyrights de leurs artistes, qu'il s'agisse de musique ou de vidéo, en laissant leurs abonnés diffuser illégalement du contenu.

C'est pourquoi MySpace a licencié la technologie **Gracenote**, une base de donnée de matériels objets de copyrights, qui bloque le '*upload*' d'un contenu qui ne dispose pas des droits afférents.

YouTube, le concurrent de MySpace plutôt orienté vidéo récemment acquis par *Google*, envisagerait de déployer le même type de contrôle afin de se protéger des risques de poursuites engagées par l'industrie.

On notera cependant l'ambigüité des majors du disque – EMI, Universal Music (Vivendi), Warner Music et Sony BMG à eux quatre représentent 75 % de la distribution de musique – promptes à attaquer tout ce qui diffuse plus ou moins légalement de la musique, mais qui ne manqueraient pour rien au monde de se faire une place sur les sites de type MySpace afin de distribuer leurs matériels promotionnels.